



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE - 27 NOVEMBRE 2023 - N° 83

LA REVUE DE PRESSE

20
novembre

Finance et environnement : l'AMF publie un rapport sur le reporting taxonomie des sociétés cotées non financières

En 2020, l'Union européenne adopte le règlement Taxonomie qui fixe différents critères permettant d'identifier les activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Pour être qualifié de durable, les entreprises doivent remplir les trois conditions suivantes :

- contribuer à au moins un des six objectifs environnementaux européens,
- ne pas nuire aux autres objectifs,
- respecter les garanties minimales sociales et sociétales.

Dans ce rapport, l'AMF analyse les informations de 31 entreprises cotées non financières concernant leur éligibilité et leur alignement à la taxonomie européenne. C'est la première fois que ces entreprises ont dû publier ces informations, notamment celles relatives au niveau de durabilité sur le plan environnemental de leur chiffre d'affaires ainsi que leurs dépenses d'investissement et d'exploitation. L'AMF se montre dans l'ensemble plutôt satisfaite

des résultats obtenus même si des efforts sont, selon elle, encore à faire.

Ce rapport n'est pas seulement pour l'AMF un moyen de faire un état des lieux de l'alignement de ces entreprises sur la taxonomie européenne. En effet, promouvoir une finance plus durable est l'un des objectifs que se donne l'AMF. Par ce rapport elle rappelle les différentes obligations réglementaires liées à la taxonomie européenne ainsi que les nouveaux objectifs environnementaux qui devront être pris en compte en 2024 dans les prochains reportings.

10
novembre

« Gamification » des investissements à risques : l'AMF publie une étude de l'université de Strasbourg

L'étude, menée par le Laboratoire d'économie expérimentale (LEES) de l'Université de Strasbourg à la demande de l'AMF, a été réalisée auprès de 366 étudiants. L'objectif était d'analyser l'évolution de la prise de risque en investissement en présence de « gamification », soit « l'intégration d'éléments issus

du domaine du jeu vidéo dans des contextes non liés au jeu » tels des trophées ou confettis virtuels, et d'identifier les profils réceptifs.

L'étude s'intéresse également au phénomène de copy trading, systèmes automatiques permettant de copier les décisions des investisseurs les plus performants. Le résultat de cette étude montre que les investisseurs ont tendance à réaliser des investissements risqués lorsqu'ils sont stimulés par la remise d'un trophée. De plus, la mise en place de systèmes de copy trading augmente également cette prise de risque.

Ces techniques de « gamification » sont de plus en plus utilisées par les plateformes d'investissements pour encourager la prise de risque et attirer de nouveaux clients. Le résultat de cette étude alerte sur la dangerosité que cette influence peut avoir sur les décisions financières des investisseurs.

La présidente de l'AMF rappelle que « L'investissement n'est pas un jeu et la « gamification » ne doit pas faire oublier les risques. L'AMF y est très attentive ».



Conférence sur les « Obligations Relance » organisée par France Assureurs, l'Association française de la gestion financière et France Invest

« Obligation Relance » est un fonds d'investissement initié en 2020 par le ministère de l'économie.

20 investisseurs du secteur de l'assurance se sont mobilisés pour financer la croissance, la transformation et l'innovation des PME-ETI, notamment celles des secteurs de la santé et du tourisme, touchés par la crise sanitaire.

Cette conférence a été l'occasion de faire un bilan deux ans après la création de ce programme d'investissement et d'avoir un retour des investisseurs et bénéficiaires.

Finalement, ce sont 216 PME et ETI qui ont pu bénéficier de ce dispositif et 2 milliards d'euros qui ont été déployés. Le reste des fonds va être investis en totalité d'ici la fin de l'année 2023.

Astrée vous souhaite une très bonne semaine.

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*